



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2022/2214

Approbation des droits de place des marchés de plein vent pour l'année 2023

Direction de l'Economie du Commerce et de l'Artisanat

Rapporteur : Mme AUGEY Camille

SEANCE DU 15 DÉCEMBRE 2022

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 20 DECEMBRE 2022

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 8 DECEMBRE 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 23 DECEMBRE 2022

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, Mme GEORGEL, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, Mme GAILLIOUT

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme LEGER (pouvoir à M. PRIETO), M. CHIHI (pouvoir à Mme DUBOT), M. GIRAUD (pouvoir à Mme RUNEL), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme FERRARI (pouvoir à M. KIMELFELD)

ABSENTS NON EXCUSES :

2022/2214 - APPROBATION DES DROITS DE PLACE DES MARCHES
DE PLEIN VENT POUR L'ANNEE 2023 (DIRECTION DE
L'ECONOMIE DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 28 novembre 2022 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Les marchés forains sont un élément majeur du tissu commercial lyonnais avec 77 marchés sur l'ensemble de la ville représentant plus de 130 tenues par semaine. La 10^{ème} enquête consommateurs, éditée en 2017, indique que la part des dépenses alimentaires réalisées sur les marchés de Lyon est globalement supérieure à 10 %, représentant entre 8 et 12 % suivant les arrondissements, ce qui montre le dynamisme des marchés lyonnais.

Conformément aux dispositions de l'article 28 du règlement général des marchés, les tarifs des droits de places et droits annexes acquittés par les commerçants des marchés forains sont fixés par la Ville de Lyon après consultation des syndicats professionnels.

Par délibération n° 2015/22000 du 16 mars 2015, le Conseil municipal a acté le principe d'une hausse annuelle de 2 % du montant des abonnements sur les marchés et a fixé de nouveaux tarifs journaliers pour les commerçants non-abonnés jusqu'au 1^{er} janvier 2020 inclus.

En 2021 et 2022, il a été décidé de reconduire les tarifs à un niveau identique en raison notamment de la situation sanitaire, dont les mesures d'urgence liées avaient fortement impacté la tenue des marchés.

Afin de prendre en compte la hausse générale des coûts et en particulier de l'explosion des prix de l'électricité, il est devenu nécessaire de revoir la tarification des marchés et reprendre un fonctionnement classique de réévaluation annuelle. Compte-tenu de l'importance des marchés dans l'approvisionnement alimentaire des habitants, la Ville de Lyon fait cependant le choix de limiter au maximum la hausse et d'absorber l'essentiel de l'augmentation des dépenses.

A compter du 1^{er} janvier 2023, sur la base des tarifs votés par délibération 2021/1404 du 16 décembre 2021, il est proposé une nouvelle définition de tarifs déclinée comme suit :

- une hausse de 2 % du tarif abonnés ;
- une hausse de 0,1 € du tarif journalier par mètre linéaire pour tous les marchés en semaine, appliquée proportionnellement aux tarifs des marchés de week-end et au marché couvert Etats-Unis. En effet, le paiement des tarifs journaliers intervenant le plus souvent en espèces, le montant est tenu d'être arrondi au dixième afin d'éviter de nombreuses manipulations de pièces de faibles valeurs. Cette hausse est identique à celle de 2015, les tarifs n'ayant pas évolué depuis ;
- une augmentation des droits annexes d'électricité limitée à celle des tarifs de l'électricité dans le cadre du bouclier tarifaire 2023 pour les particuliers.

Par ailleurs, le tarif mensuel du droit de case pour les samedis, dimanches et jours fériés pour le marché aux bouquinistes intègrera désormais un linéaire aux abords du casier.

Ainsi les nouveaux tarifs sont fixés comme suit :
(Les tarifs décrits ci-dessous ne sont pas soumis à TVA)

I- Marchés alimentaires

1) Tarif journalier du mètre linéaire (ml) applicable soit à un commerçant non abonné, soit à une extension de métrage pour un abonné

	Semaine Tous les marchés	Samedi et dimanche Tous les marchés	Marché couvert Etats-Unis	
			Semaine	Samedi
Droit de place du ml	1,30 €	2,60 €	2,60 €	5,20 €

Droits annexes d'électricité : 3,40 €: forfait journalier par commerçant.

2) Tarif abonnés pour 2 mètres linéaires (ml) et par mois

		Droits de place	Droits annexes d'électricité
		des 2 ml	
Marchés à abonnement hebdomadaire (1j/7)	Bio place Henri, Guichard <i>mardi</i> , Martyrs de la Résistance, Commandant Arnaud, Bio Croix-Rousse, Ménival <i>mercredi</i> , Ménival <i>vendredi</i> , boulevard des Castors, Champvert, bio Saint Jean, César Geoffray, Roger Salengro <i>samedi</i> , Saint Rambert, Bio Vaise, place Schönberg, Victor Augagneur après-midi, Loucheur après-midi, Abbé Pierre après-midi, A. Courtois bio après-midi, Fourcade après-midi	7,14 €	3,19 €
	Place Carnot, Producteurs de pays, Guichard <i>dimanche</i> , Ménival <i>dimanche</i> , Montgolfier, Mermoz Sud, Duchère Balmont	10,26 €	
Marchés à abonnement bihebdomadaire (2j/7)	Bayard, Camille Flammarion, Les Anges, Bellecombe, Ambroise Paré, Belleville, Roger Salengro <i>mercredi et dimanche</i> , Duchère Sauvegarde, Croix-Rousse <i>Mercredi-Jeudi</i>	11,75 €	5,88 €
	Montchat, Bénédicte Teissier, Tête d'Or, Jean Macé ; Croix-Rousse <i>mardi-vendredi</i> , Croix-Rousse <i>samedi-dimanche</i>	19,21 €	
Marchés à abonnement trihebdomadaire (3j/7)	Saint Antoine <i>mardi-mercredi-jeudi</i> , Victor Augagneur <i>mardi-mercredi-jeudi</i> , Gabillot, Jean-Jaurès, Général André	17,62 €	8,56 €
	Saint Antoine <i>vendredi-samedi-dimanche</i> , Victor Augagneur <i>vendredi-samedi-dimanche</i> , Saint Louis, Ambroise Courtois	28,82 €	

		Droits de place	Droits annexes d'électricité
		des 2 ml	
	Marché couvert des Etats-Unis	55,94 €	
Marché à abonnement 6j/7	Petite place de la Croix-Rousse	47,72 €	17,08 €

II- Marchés de produits manufacturés

1) **Tarif journalier du mètre linéaire applicable soit à un commerçant non abonné, soit à une extension de métrage pour un abonné : 1,30 €**

2) **Tarif abonnés pour 2 mètres linéaires (ml) et par mois**

Marchés à abonnement hebdomadaire (1j/7)	
Cours Bayard, Montchat, Guichard, Martyrs de la Résistance, Victor Augagneur, Point du Jour, Ambroise Paré, Mermoz Sud, Général André, Belleville	Saint Antoine, Carnot, Croix-Rousse, Ménival, Jean-Jaurès, Etats-Unis, Ambroise Courtois, Duchère Balmont, Roger Salengro
7,14 €	7,65 €
Marchés à abonnement bihebdomadaire (2j/7)	
Jean Macé : 13,35 €	

III- Marchés divers

1) **Tarif journalier du mètre linéaire applicable soit à un commerçant non abonné, soit à une extension de métrage pour un abonné :**

		Droits de place du ml
Marchés hebdomadaires (1j/7)	Artisanat et Métiers d'Art, Création, Livres anciens Croix-Rousse, Livres anciens Carnot, Timbres	1,30 €
Marchés bimensuels (2j/mois)	Livres anciens Ambroise Courtois Livres anciens Lyautey Livres anciens Raspail Livres anciens Saint Jean	1,30 €
Marchés mensuels (1j/mois)	Livres anciens Jean Macé	1,30 €
	Livres anciens marché couvert Etats-Unis	2,60 €

2) **Tarif abonnés pour 2 mètres linéaires (ml) et par mois**

		Droits de place des 2ml
Marchés à abonnement hebdomadaire (1j/7)	Artisanat et Métiers d'Art, Création, Livres anciens Croix-Rousse, Livres anciens Carnot, Timbres	7,14 €

		Droits de place des 2ml
Marchés à abonnement bimensuel (2j/mois)	Livres anciens Ambroise Courtois	3,57 €
	Livres anciens Lyautey	
	Livres anciens Raspail	
	Livres anciens Saint Jean	
Marchés à abonnement mensuel (1j/mois)	Livres anciens Jean Macé	1,80 €
	Livres anciens marché couvert Etats- Unis	3,57 €

IV- Marché aux bouquinistes

<p>Droit par case et par mois</p> <p>Le paiement de l'abonnement donne droit à la vente dans le casier octroyé tous les jours de la semaine et à l'installation d'étals aux abords du casier sans aller au-delà de la moitié de l'espace situé entre chaque casier les samedis, dimanches et jours fériés.</p>	<p>76,46 €</p>
--	----------------

Vu l'article L 2224-18 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté municipal n° 2022/4350 du 7 juin 2022 portant règlement général des marchés de la Ville de Lyon ;

Vu la délibération n° 2008/981 du 22 décembre 2008 ;

Vu la délibération n° 2015/953 du 16 mars 2015 ;

Vu la délibération n° 2020/363 du 19 novembre 2020 ;

Vu la délibération n° 2021/1404 du 16 décembre 2021 ;

Vu l'avis du Conseil des 1^{er}, 2^e, 3^e, 4^e, 5^e, 6^e, 7^e, 8^e et 9^e arrondissements ;

Oùï l'avis de la commission Emploi - Economie durable - International - Tourisme

;

DELIBERE

- 1- A compter du 1^{er} janvier 2023 inclus, les tarifs énoncés au I, II, III et IV sont approuvés.

- 2- Les recettes en résultant seront imputées sur le programme GESTEXPLOI, opération OPUBLIM.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET